

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA COLLECTIVITÉ DES ASSOCIÉS

Monsieur Georges PERELROIZEN président et seul et unique actionnaire de la société dénommée **A&M GROWTH PARTNERS**, Société par actions simplifiée au capital de 5000,00 €, dont le siège est à ILLIER-ET-LARAMADE (09220), 2 Quartier Naouriol , identifiée au SIREN sous le numéro 830 605 762 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de FOIX.

Aux termes de l'article 27 des statuts il est stipulé

« Les Décisions Collectives résultent, au choix de l'auteur de la convocation, soit d'une assemblée générale, soit d'une consultation écrite ou électronique dont le résultat est acté par le Président, soit de la signature par tous les Associés d'un acte unanime sous seing privé. »

Aussi la présente délibération est prise à l'unanimité des actionnaires

L'associé unique décide d'apporter à la société moyennant les apports en nature suivants

I / En ce qui concerne l'immeuble

Lesdits biens et droits immobiliers seront apportés par Monsieur et Madame Georges PERELROIZEN

Dans un ensemble immobilier situé à **TOULOUSE (HAUTE-GARONNE) 31300 11 Rue Novars, 2-4, rue Baric.**

Dans un ensemble soumis à la copropriété dénommé "Le DOME SAINT PIERRE"

Figurant ainsi au cadastre :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
828	AD	398	rue des Novars	00 ha 19 a 48 ca

Un extrait de plan cadastral est annexé.

Le(s) lot(s) de copropriété suivant(s) :

Lot numéro quatre-vingt (80)

Un garage situé au second garage en partant de l'angle sud-est du deuxième sous-sol du bâtiment A.

Et les 8/1.000èmes spéciaux

Et les dix-sept /dix millièmes (17 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro cent quarante-trois (143)

Un cellier situé au premier sous-sol du bâtiment A (numéro 143 du plan)

Et les 3/1000èmes spéciaux.

Et les six millièmes (6 /1000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro deux cent dix-sept (217)

partie de l'ancien lot 211

Un appartement de type T1bis, situé au premier étage du bâtiment B, première porte à droite à l'arrière de la cage d'escalier et prenant jour sur la rue des Novars, comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, kitchenette, salle de bains et WC.

Et les 52/1000èmes spéciaux

Et les cent deux /dix millièmes (102 /10000 èmes) des parties communes générales.

II / En ce qui concerne l'immeuble article deux :

Lesdits biens et droits immobiliers seront apportés par Monsieur Georges PERELROIZEN à concurrence d'une moitié indivise.

Dans un ensemble immobilier situé à TOULOUSE (HAUTE-GARONNE) 31000 6 Rue du Taur.

Soumis au régime de la copropriété

Figurant ainsi au cadastre :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
824	AB	168	6 rue du taur	00 ha 03 a 20 ca

Un extrait de plan cadastral est annexé.

Le(s) lot(s) de copropriété suivant(s) :

Lot numéro quatre (4)

Dans le bâtiment A, au deuxième étage un appartement comprenant deux chambres, salle de séjour, cuisine et dégagements, et également comprise dans ce lot, la coursive en permettant l'accès et située sur la cour intérieure.

Et les cent dix-neuf /mille cinquièmes (119 /1005 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro quatorze (14)

Dans le bâtiment A, au sous-sol, un compartiment de cave.

Cette cave est affectée au lot numéro 4.

Et les vingt-cinq /mille cinquièmes (25 /1005 èmes) des parties communes générales.

III / En ce qui concerne l'immeuble article trois :

Lesdits biens et droits immobiliers seont apportés par Monsieur Georges PERELROIZEN

Dans un ensemble immobilier situé à GRADIGNAN (GIRONDE) 33170 Rue de la Croix Monjous.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
BL	0140	RUE DE L ABBE MOUNIE	03 ha 31 a 73 ca
BL	0141	RUE DE LA CROIX DE MONJOUS	00 ha 01 a 00 ca

Total surface : 03 ha 32 a 73 ca

Le(s) lot(s) de copropriété suivant(s) :

Lot numéro cent quinze (115)

Dans le bâtiment D

Au premier étage, un appartement de trois pièces comprenant : séjour, cuisine, deux chambres, entrée, dégagement, rangement, salle de bains, WC, loggia

Et les 91/1698èmes des parties communes particulières

Et les quatre-vingt-onze /treize mille sept cent cinquantièmes (91 /13750 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro cent trente (130)

Au rez-de-chaussée un cellier

et les 2/1698 des parties communes particulières.

Et les deux /treize mille sept cent cinquantièmes (2 /13750 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro trois cent vingt-six (326)

Un parking privatif numéro 326

Et les 1/168èmes des charges spéciales du parking.

Et les un /treize mille sept cent cinquantième (1 /13750 ème) des parties communes générales.

Aux fins de réalisation de ces apports en nature à ladite société , l'associé unique nomme :

Monsieur SUREL Thibaut Julien commissaire aux apports membre de la société ELEVEN AUDIT immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 817 802 648 à l'effet d'établir sous sa responsabilité un rapport sur la valeur desdits apports en nature, lequel sera annexé aux statuts de la société conformément à l'article L. 223-9 du Code de commerce.

Le présent acte sous signature privée a été signé, par le ou les comparant(s), aux jour mois et an, et horodaté au moyen d'un procédé d'identification et de signature numérique, par une application spécifique délivrée par un prestataire de services de certification électronique qualifié par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI).

Le ou les comparant(s) déclarent être informés des dispositions des articles 658 I 2° et 849 du Code général des impôts, qui précisent que pour les actes sous signature privée soumis à l'enregistrement, la mention peut être apposée sur les copies desdits actes dont l'original est dématérialisé.